

N° 043/2023

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION LORS DU CARNAVAL des ECOLES

Le Maire de Merville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2215-2

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, R411-25 à R411-28(notamment les articles R 10 et R 225)

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande formulée par **l'Association des Parents d'élèves**, par laquelle, déclare organiser le Carnaval des Ecoles et sollicite l'autorisation de défilé dans les rues le **Samedi 01 avril 2023 de 14h00 à 18h30**.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation sur le circuit prévu pour le défilé **du Carnaval organisé par l'Association des Parents d'Elèves le samedi 01 Avril 2023** à MERVILLE,

ARRETE

Article 1er :

La circulation des véhicules sera interrompue uniquement au passage du défilé de **15h00 à 16h30 le samedi 01 avril 2023** à l'occasion du Carnaval des Ecoles sur les voies et places ci-après :

- Rue Joseph Bon (de 13h30 à 18h)
- Rue Emile Pouvillon
- Rue du Bourrelier
- Place du Château
- Rue du 8 Mai 1945
- Rue de la Brasserie
- Place du 11 Novembre 1918

Article 2 :

La circulation et le stationnement seront interdits Place du 11 novembre 1918 le **samedi 01 avril 2023** de 10 heures à 17h30 heures.

Article 3 :

Une déviation sera mise en place et matérialisée par les rues ci-dessous :

- Rue des jardins, rue de Rambeaux , rue du Bois de Bayler, rue des Pyrénées, rue du Stade, rue de Guinot, rue des Mourlanes et chemin Saint Jean dans le sens Aussonne/Grenade
- Chemin Saint Jean, rue des Mourlanes, rue de Guinot, rue du Stade, rue des Pyrénées, allée du Puymaurens, chemin de Lartigue, et rue de la Tuilerie dans le sens Grenade/Aussonne.

Article 4 :

Les organisateurs auront la charge de mettre en place les barrières afin de respecter le présent arrêté.

Article 5: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6: Mme le Maire, M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Communauté de brigade de Gendarmerie de Grenade-Cadours, le service des transports LIO du Conseil Régional et Messieurs les Agents de Police Municipale, sont chargés pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7: Le présent arrêté sera publié et affiché réglementairement aux lieux et places habituels de la mairie.

Fait à Merville, le 22 mars 2023

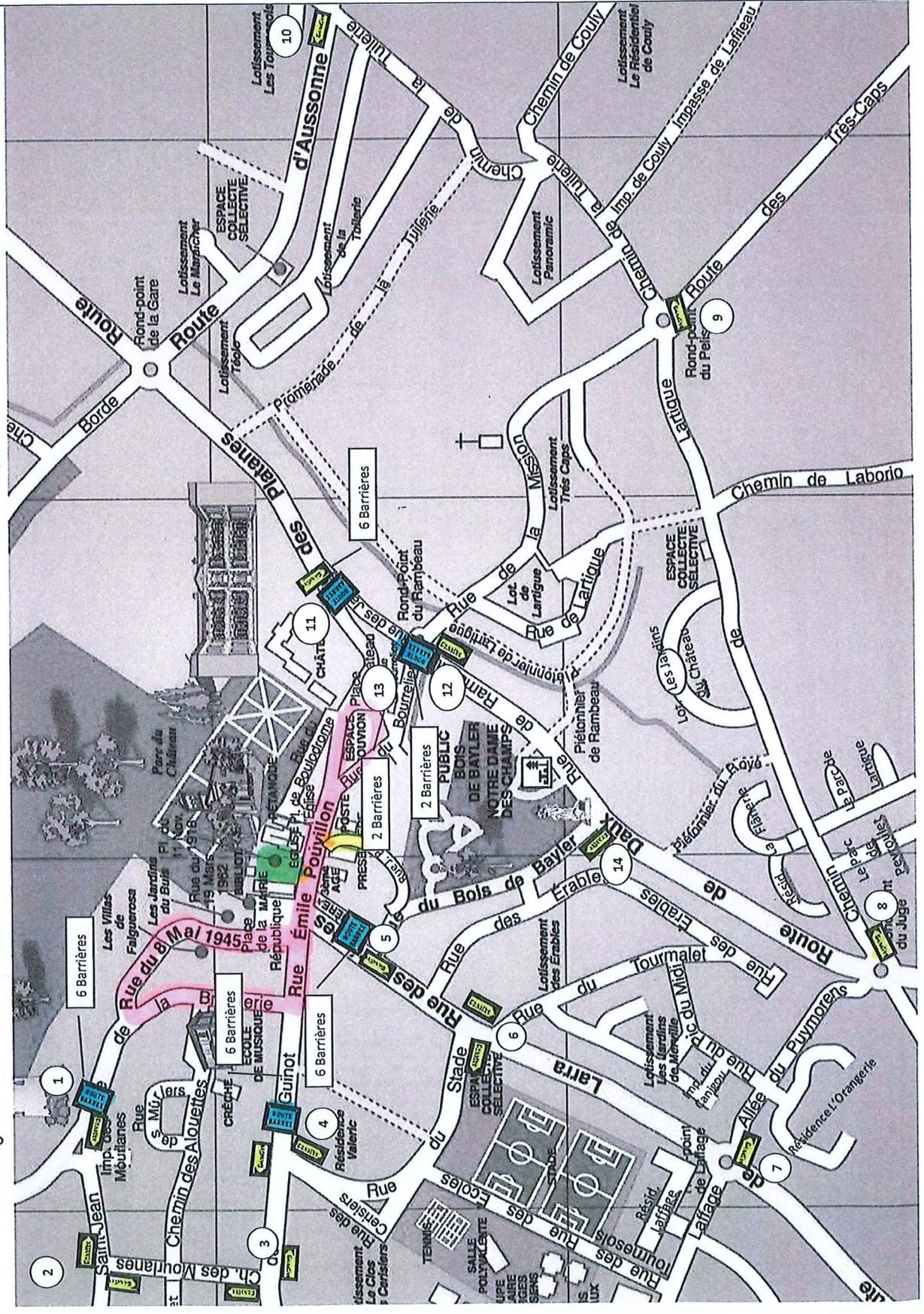
Le Maire
C.AYGAT



Rassemblement Joseph Bon Sèhon.
 parcours du défilé départ 15h30. (45 min)
 Fin du parcours Place du 11 Novembre 1918 - Crémation Rei Cornaval.
 16h30 goûter à Joseph Bon.

Légende

- 17 panneaux déviation.
- 5 panneaux route Barrée.
- 28 barrières sur le parcours
- 1 - Angle Brasserie / Saint Jean (2 panneaux) + 6 barrières
- 2 - Angle Saint Jean et Mourlanes (2 panneaux)
- 3 - Angle Guinot / Mourlanes (2 panneaux)
- 4 - Angle Guinot / Stade (3 panneaux) + 6 barrières
- 5 - Angle Pyrénées / Bois de Bayler (2 panneaux) + 6 barrières
- 6 - Angle Stade / Pyrénées (2 panneau)
- 7 - Angle Larra / Puymorens (1 panneau)
- 8 - Angle Daux / Lartigue (1 panneau)
- 9 - Angle Lartigue / Tuilerie (1 panneau)
- 10 - Angle Tuilerie / Aussonne (1 panneau)
- 11 - Angle Piatanes / Des Jardins (2 panneaux) + 6 barrières
- 12 - Angle Bourrellier / Rambeau (2 panneaux) + 2 barrières
- 13 - Rue du Bourrellier à hauteur de la descente du Bourrellier (2 barrières)
- 14 - Angle Rambeau / Bois de Bayler (1 panneau)



PLAN DÉVIATION CARNAVAL

Légende

- 17 panneaux déviation.
- 5 panneaux route Barrée.
- 28 barrières sur le parcours
- 1 – Angle Brasserie / Saint Jean (2 panneaux) # 6 barrières
- 2 – Angle Saint Jean et Mourlianes (2 panneaux)
- 3 – Angle Guinot / Mourlianes (2 panneaux)
- 4 – Angle Guinot / Stade (3 panneaux) # 6 barrières
- 5 – Angle Pyrénées / Bois de Bayler (2 panneaux) # 6 barrières
- 6 – Angle Stade / Pyrénées (2 panneaux)
- 7 – Angle Larra / Puymorens (1 panneau)
- 8 – Angle Daux / Lartigue (1 panneau)
- 9 – Angle Lartigue / Tuilerie (1 panneau)
- 10 – Angle Tuilerie / Aussonne (1 panneau)
- 11 – Angle Platanes / Des Jardins (2 panneaux) # 6 barrières
- 12 – Angle Bourrelleier / Rambeau (2 panneaux) # 2 barrières
- 13 – Rue du Bourrelleier à hauteur de la descente du Bourrelleier (2 barrières)
- 14 – Angle Rambeau / Bois de Bayler (1 panneau)

